Contrôle technique automobile :

Éviter la défaillance de l'éclairage, 2e cause de contre-visite

Suresnes, le 11 juin 2019 – Les derniers chiffres du bilan UTAC OTC[1] des Véhicules Légers confirment l'éclairage comme l'une des principales défaillances obligeant l'automobiliste à passer une contre-visite. Quelles sont ces défaillances ? Comment sont-elles identifiées ? Comment les éviter ?

L'éclairage : 10,62% des contre-visites

La fonction éclairage/signalisation reste le 2e poste de non-conformité au contrôle technique. Elle a généré 8,05% des contre-visites sur la période du 01/01/2018 au 19/05/2018 (8,89% en 2017), soit avant la mise en application de la nouvelle réglementation[2].

Avec la mise en place du nouveau contrôle technique le 20 mai 2018, le nombre de contre-visites liées à une défaillance de l'éclairage a augmenté pour atteindre 10,88%. Parmi elles, 0,13% ont été qualifiées de critique à cause du feu stop dont aucune source lumineuse ne fonctionnait.

La hausse des contre-visites liées aux fonctions éclairage s'explique par un niveau de contrôle plus élevé :

- 6 points de contrôle au lieu de 4 (les feux de brouillard et les plein phares sont désormais contrôlés)
- 69 défaillances possibles dont 42 sont soumises à l'obligation de contre-visite[3].

Eclairage - Comparaison du taux de contre-visite - Ancien / nouveau contrôle technique

Ancien contrôle technique Du 01/01/2018 au 19/05/2018		Nouveau contrôle technique Du 20/05/2018 au 31/12/2018	
Fonction « Eclairage, signalisation »	Taux de contre-visite	Taux de contre-visite	Fonction *« Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électriques »*
Feu de croisement : réglage trop haut / faisceau non conforme	3.56%	5.95%	Feu de croisement : orientation non conforme
Feu stop : anomalie de fonctionnement	2.33%	2.30%	Feu stop : source lumineuse défectueuse ou manquante
Feu de position : anomalie de fonctionnement	2.07%	1.86%	Feu de position avant, arrière et latéraux, feu de gabarit, feu d'encombrement et feux de jour : source lumineuse défectueuse
Feu de croisement : absence / détérioration de la glace / réflecteur	1.47%	1.32%	Feux de brouillard avant et arrière : source lumineuse défectueuse ou manquante
Feu de croisement : réglage anormalement bas	1.39%	1.31%	Phares : lampe/source lumineuse défectueuse ou manquante
Feu de croisement : anomalie de fonctionnement	1.22%	1.30%	Dispositif d'éclairage de la plaque d'immatriculation arrière : source lumineuse défectueuse

[1] www.utac-otc.com/Bilan%20Annuel/Derni%C3%A8res%20publications/document_integral_VL_2018.pdf

[2] L'arrêté du 2 mars 2017 modifie le nombre de points de contrôle et les défauts constatables pour le contrôle technique des véhicules légers (moins de 3,5t)

[3] Les 2 défaillances critiques sont liées aux feux stop (www.fiches-auto.fr/articles-auto/controle-technique/s-809-points-de-controle-du-ct.php). Données calculées pour la fonction éclairage : feux de position, feux de croisement, phares, feux stop, indicateurs de direction/détresse, feux de brouillards et feux de marche arrière.

Plus de vigilance sur l'éclairage

Le point de contrôle éclairage/signalisation concerne l'ensemble des sources lumineuses y compris les voyants sur le tableau de bord. Le contrôleur technique diagnostique la présence, l'état, le fonctionnement, l'orientation des feux et la ligne de coupure.

Seuls les feux de croisement et les antibrouillards avant sont mesurés avec un réglophare (matériel normalisé). Le reste est vérifié manuellement. L'ensemble des opérations de contrôle se fait sans démontage des blocs optiques.

Exemples de mesure du réglophare :

- Quantité ou intensité du faisceau lumineux : si le faisceau est trop faible/fort ou présente un dysfonctionnement, la prise de mesure n'est pas possible. Le véhicule est mis en contre-visite.
- Ligne de coupure : si la ligne est visuellement bonne, la prise de mesure se fait automatiquement. Dans le cas d'une lampe mal montée, la ligne de coupure n'existe pas, il n'y a donc pas de prise de mesure. Le véhicule est mis en contre-visite.

L'éclairage est un vecteur essentiel de la sécurité autant pour les conducteurs que pour les usagers de la route. Les fonctions d'éclairage sont les seuls équipements de la voiture permettant de mieux voir, de mieux appréhender la route et les dangers potentiels et d'être mieux vu dans son environnement.

Conseils relatifs à l'éclairage

Lumileds est présent sur les 2 grands marchés de l'éclairage automobile : la première monte et la rechange/réparation. Lumileds développe, produit et commercialise des solutions d'éclairage couvrant toutes les technologies (xénon, halogène, LED) et toutes les applications d'éclairage (feux avant et de signalisation, éclairage intérieur).
Les différentes gammes de produits pour feux avant (commercialisées sous les marques Philips et Narva) permettent de répondre aux différentes attentes des conducteurs (lumière blanche, performance, durée de vie etc..), tout en offrant confort et sécurité aux usagers.

D'une façon générale, Lumileds préconise de vérifier régulièrement l'état de fonctionnement de l'ensemble des lampes du véhicule (intérieur et extérieur).

En tant qu'entreprise de solutions d'éclairage de pointe destinées au secteur de l'automobile, Lumileds fabrique et distribue la marque Philips pour ses gammes de produits d'éclairage et d'accessoires automobiles. Les éclairages Philips dotés de technologies de pointe sont reconnus dans le secteur automobile depuis plus de 100 ans. Les produits Philips labellisés Fabricant Equipement d'Origine (OEM) sont conçus et développés selon des processus de contrôle qualité rigoureux (normes ISO applicables comprises), ce qui garantit des standards de production élevés à chaque étape.

www.philips.fr

1. Ajuster l'équilibre entre les feux droit et gauche, et l'adapter au poids du véhicule (coffre plein / coffre vide). Pour cela,
   - Les lampes doivent être réglées coffre vide, pneus gonflés, à la moitié du plein d'essence et la molette de réglage sur la position 0.
   - Se référer à la notice explicative du constructeur pour les mesures.
   - Pour ajuster la projection verticalement et/ou horizontalement, des vis ou papillons de réglage sont présents en haut et sur le côté du bloc phare.

2. Changer tous les 2-3 ans les lampes des feux avant pour maintenir la qualité du flux halogène. La durée de vie d'une lampe varie en fonction des modèles.

3. En cas de panne ou de casse, Lumileds conseille de remplacer les lampes par paire. Une lampe usagée se détériore plus rapidement et finira probablement par s'éteindre peu de temps après que la première ait rendue l'âme. Des lampes neuves changées en même temps améliorent la visibilité du conducteur en émettant une lumière homogène plus vive et en éclairant plus loin sans éblouir les autres automobilistes. Voir le communiqué

4. Il est également recommandé de choisir des lampes adaptées au conducteur et à sa conduite. Par exemple, avec la baisse de perception des contrastes liée à l'âge, il est préférable d'opter pour une gamme aux couleurs chaudes qui amélioreront le confort visuel comme les lampes Philips Vision ou Philips LongLifeEcoVision.
   En cas de conduite de nuit fréquente, les lampes Philips X-tremeVision G-Force, parmi les plus lumineuses du marché (jusqu'à +130% de luminosité en plus par rapport au standard minimum légal) sont très bien adaptées[4].
   Pour trouver la lampe adaptée à son véhicule et à son besoin : www.philips.com/meslampes

Via sa chaîne Youtube Philips automotive lighting Europe, Lumileds met à disposition des conducteurs des tutoriels et films d'informations produits.

« Essentiel à la conduite, l'éclairage constitue l'un des premiers facteurs de sécurité qui participe à la prévention des accidents. En améliorant la visibilité globale, Lumileds s'engage pour la sécurité des conducteurs sur la route. Les phares sont les seuls équipements de la voiture permettant de mieux voir et d'être vu, de mieux appréhender la route et ses dangers potentiels. Nos lampes de qualité Equipement d'Origine (OE) signifie que nous accordons une attention particulière aux matières premières et aux essais réalisés pendant la fabrication. Cette garantie réduit le risque de défaillance précoce, lorsqu'une lampe grille rapidement après avoir été installée à cause d'un vice de production et non de l'usure », **Steven Zimmer**, Vice-Président du marché après-vente de Lumileds.

À propos de Lumileds
Lumileds est une entreprise leader sur le marché mondial auprès des sociétés à la recherche de solutions d'éclairage innovantes, opérant dans les secteurs de l'automobile, des appareils mobiles, de l'Internet des objets ainsi que de l'éclairage. Lumileds emploie plus de 9 000 collaborateurs dans plus de 65 pays. Lumileds coopère avec ses clients pour repousser les limites de la lumière.
Pour en savoir plus sur notre gamme de solutions d'éclairage, rendez-vous sur **lumileds.com**.

Pour obtenir de plus amples informations :
Service Presse CommLC - 01 34 50 22 36
Catherine Lebée : 06 07 52 13 77, clebee@commlc.com
Marie-Laure Le Gallo : 06 86 44 28 48, mlegallo@commlc.com

[4] Lumileds via la marque Philips, offre plus de 10 gammes de lampes pour répondre aux besoins de tous les conducteurs.